

Délibération n°005-2023

Révision des tarifs de location des salles communales

Nombre de Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
25	16	19
Date de convocation		
13 janvier 2023		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le dix-neuf janvier deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Eric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Samuel MICHELON, Sonia BONNET-TELLIER, Claire FABRE-PILLEMENT, Sarah AIT-IDIR, Cédric DAYDE, Christian ALEX

Procurations : Régis BLAYRAT à Jean-Marie FOURNIER ; Claude CADENAT à Frédéric MARTIN ; Christophe RENAUD à Christian ALEX.

Absents : Marie-Dominique MICHELET, Sandrine CARRIERE, Elisabeth RHODE-BERNARD, Nicolas FONT, Mélanie SALLE, Christian GOMEZ

Rapporteur : Cyril QUIOT, adjoint délégué aux festivités et aux associations

Depuis le début du mois de décembre dernier, le chauffage du centre socioculturel est hors service, et après diagnostic, il s'avère nécessaire de le remplacer.

Pour compenser la neutralisation temporaire de la salle, il est proposé de remettre en location le Foyer 3^{ème} Age de la rue Alphonse Lavallée : le Conseil Municipal avait en effet décidé sa mise en location par délibération du 5 septembre 2003, mais elle n'est plus effective depuis plusieurs années. Le tarif de location avait été fixé à 75€, mais il convient de réviser aujourd'hui ce tarif et de fixer un montant de caution.

Par ailleurs, considérant l'évolution des prix de l'énergie, mais également les équipements nouveaux réalisés au centre socioculturel depuis plusieurs années, il est proposé de revaloriser les tarifs de location du centre socioculturel, inchangés depuis 2014.

Après discussion,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu sa délibération du 5 septembre 2003 instaurant un tarif de location du Foyer 3^{ème} âge,

Vu sa délibération n°010-2014 du 30 janvier 2014 modifiant les tarifs de location du centre socioculturel,

Vu l'arrêté municipal n°2010-223 du 19 octobre 2010 portant création de la régie de recettes de location du centre socioculturel,

Où l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Dans un premier temps, à l'unanimité :

1. De remettre en location le Foyer 3^{ème} âge, et de modifier en ce sens la régie de recettes de location des salles communales.

Dans un second temps, à l'unanimité :

2. De fixer le tarif de location du Foyer 3^{ème} âge et de la petite salle du centre socioculturel à 200€, et le montant de la caution à 400€, le montant des arrhes étant inchangé à 50€.

Dans un troisième temps, par 11 voix pour, 3 contre (S. BONNET-TELLIER, D. POIRIER, C. CLIMENT), et 5 abstentions (M. SEVENERY, C. FABRE-PILLEMENT, B. GAYAUD, S. ANDEVERT, C. QUIOT) :

3. De fixer le tarif de location de la grande salle du Centre socioculturel à 900€, et le montant de la caution à 1.800€, le montant des arrhes étant inchangé à 50€ pour les associations et entreprises, et 150€ pour les particuliers.

L'ensemble des loyers et tarifs sont récapitulés en annexe à la présente délibération.

Le Secrétaire de séance, Sébastien ANDEVERT



Le Maire, Jean-Marie FOURNIER

